## APPENDICE «B»

## UNE ÉTUDE DES ACCORDS DE LA CE

1. Liste des accords de la CE avec les pays non membres portant sur le libre-échange:

Autriche, Islande, Norvège, Portugal, Suède et Suisse.

Ces accords conclus avec les pays de l'Association européenne de libre-échange qui ne font pas partie de la Communauté élargie prévoient:

- (1) l'immunité continue contre les droits de douane entre les anciens pays membres de l'Association européenne de libre-échange qui sont de nouveaux membres de la CE (Danemark, Islande et Royaume-Uni) et les autres pays de l'A.E.L.E.; et
- (2) l'établissement progressif du libre-échange industriel avec les six premiers pays membres de la CE pendant une période transitoire expirant en 1977. Une plus longue période de transition a été négociée pour certains produits «instables», y compris les produits du papier, le zinc, le plomb et l'aluminium. La plupart des produits agricoles en sont exclus. Un accord semblable avec la Finlande est en cours.

## 2. Accords de l'Association:

A. Grèce, Malte, Turquie, Chypre, Maroc, Algérie (en cours), Tunisie.

Bien que ces accords varient quelque peu, ils ont effectivement pour objet la suppression de presque toutes les barrières commerciales avec les Neuf, l'établissement d'une union douanière et, dans le cas de la Grèce et de la Turquie, une participation entière éventuelle dans la Communauté.

B. Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, République populaire du Congo, Dahomey, Gabon, Côte d'Ivoire, République malgache, Mali, Mauritanie, Maurice, Sénégal, Somalie, Togo, Haute-Volta, Zaïre.

En vertu de la convention de Yaoundé, des régions distinctes de libre-échange ont été établies entre la CE et chacun des États associés. Cependant les pays associés conservent leur droit de prélever des droits sur les importations en provenance de la Communauté pourvu qu'ils ne fassent pas de distinction injustes entre ou contre les Neuf. En pratique, à quelques exceptions près, ils accordent en général la préférence aux produits industriels en provenance de la CE. Ils obtiennent de la CE libre accès pour la plupart des denrées exportées, ainsi que de l'aide financière provenant du Fonds européen de développement et de la Banque européenne d'investissement.

C. Kenya, Ouganda et Tanzanie

L'accord d'Arusha renferme un arrangement un peu plus souple que celui de Yaoundé, sans les dispositions d'aide mais avec des engagements préférentiels réciproques spécifiques.

3. Accords commerciaux préférentiels:

Espagne, République Arabe unie, Israël, Liban.

En général, ces accords commerciaux, très peu éloignés d'une union douanière complète de la zone de libre-échange, prévoient un accès limité ou libre à la CE pour une grande partie des exportations de ces pays et, en retour, ces marchés méditerranéens accordent des concessions tarifaires aux exportations industrielles de la Communauté.

4. Accords commerciaux non préférentiels

Yougoslavie, Argentine, Uruguay, Brésil (en voie de négociation) Pakistan, Inde, Iran, Thaïlande.